

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 23 octobre à 19h à Juvigny
Convocation du 17 octobre

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 octobre à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOUVIER-WITTER Françoise, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, GAIGNON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaïne, MARIE Daniel, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Absents excusés : Mmes MM. DUREUIL Brigitte, GRANDIN Philippe, MARTEAU Mildred, SORIN Véronique

Présents par procuration : Mmes MM. BOURREE Marie-France (pouvoir à M. BOULENT), BRETON Dominique (pouvoir à M. MOREAU), CANU Emmanuel (pouvoir à M. Éric LEROUX), CHEVALIER Manuela (pouvoir à M. PETITJEAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT), LERAY Christophe (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), ROETZINGER Claudine (pouvoir à M. Henri LEROUX),

Secrétaire de séance : Mme Dominique MOREL-GILLOT

La séance est ouverte à 19h05. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 25 Septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 ADMINISTRATION GENERALE

2.1 PROJETS ET PLAN DE FINANCEMENT : ACTUALISATION

M. Le Président rend compte au Conseil communautaire de l'actualisation des plans de financement des projets suivants :

- **RENOVATION, EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE DE COUTERNE COMMUNE DE RIVES D'ANDAINE**

Vu la délibération n°2024-12-01 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement de la RENOVATION, EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE DE COUTERNE COMMUNE DE RIVES D'ANDAINE ;

Vu l'actualisation du plan de financement, n°2025-03-01 ;

Vu l'actualisation du plan de financement, n°2025-06-13 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement pour ce projet ;

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Montant des dépenses HT : 484 310.00 €, soit :

Travaux : 417 900.00 € (dont 113 400.00 € pour démolition garages et VRD), Maîtrise d'œuvre : 46 000.00 €,

Etudes : 14 290.00 €, Frais annexes : 6 120.00 €.

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 142 000.00 €, soit 29.32 %

Fonds vert : 48 000.00 €, soit 9.91 %

ADEME : 4 000.00 €, soit 0.83 %

Cd61 : 100 000.00 €, soit 20.65 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 190 310.00 €, soit 39.29 %

➤ TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE VOIRIE, BD LEMEUNIER DE LA RAILLERE / COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

Vu la délibération n°2023-01-02 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE VOIRIE, BD LEMEUNIER DE LA RAILLERE / COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE ».

Vu l'actualisation du plan de financement, n°2025-03-01 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Montant des dépenses : 657 805.70 € ht (Travaux : 614 484.70 € ; M d'œuvre : 34 451.00 € ; Etudes : 8 870.00 €)

Fond d'action Locale (FAL) : 33 122.00 €, soit 5.03 %

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 189 750.00 €, soit 28.85 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 434 933.70 €, soit 66.12 %

➤ CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DE BEAULANDAIS

Vu la délibération n°2023-01-03 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DE BEAULANDAIS ».

Vu l'actualisation du plan de financement n°2023-03-14

Vu l'actualisation du plan de financement n°2024-01-05

Vu la délibération n°2025-06-07 portant attribution du marché de travaux

Vu la notification de l'aide du Fonds d'action Locale

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Montant des dépenses 264 996.49 € ht (Travaux : 233 794.49 € ; M d'œuvre : 23 263.00 € ; Etudes : 7 939.00 €)

Fonds d'action Locale (FAL) : 33 122.00 €, soit 12.50 %,

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 65 556.75 €, soit 24.74 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 166 317.74 €, soit 62.76 %

➤ AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE - CARREFOURS RD24-223 et RD830 / COMMUNE DE SAINT FRAIMBAULT

Vu la délibération n°2023-01-06 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE - CARREFOURS RD24-223 et RD830 / COMMUNE DE SAINT FRAIMBAULT ».

Vu l'actualisation du plan de financement n°2023-03-14 ;

Vu la délibération n°2024-01-08 actualisant le plan de financement ;

Vu la notification de l'aide du Fonds d'Action Locale (FAL)

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Montant des dépenses : 582 348.25 € ht (Travaux : 537 556.70 € ; M d'œuvre : 30979.55 € ; Etudes : 13 812.00 €)

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 150 000.00 €, soit 25.76 %

Fond d'action Locale (FAL) : 33 122.00 €, soit 5.69 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 399 226.25 €, soit 68.55 %

➤ CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DE TESSE FROULAY

Vu la délibération n°2023-01-04 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DE TESSE FROULAY ».

Vu l'actualisation du plan de financement n°2023-03-14 ;

Vu la délibération n°2024-01-06 actualisant le plan de financement ;

Vu la délibération n°2024-01-06 portant attribution du marché de travaux ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Montant des dépenses : 237 970.64 € ht (Travaux : 215 204.82 € ; M d'œuvre : 16 849.82 € ; Etudes : 5 916.00 €)

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) phase 1 : 61 182.25 €, soit 25.71 %

Fond d'action Locale (FAL) : 31 194.00 €, soit 13.11 %

Participation commune : 29 708.55 €, soit 12.48 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 115 885.84 €, soit 48.70 %

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-prend acte du rendu compte de l'actualisation des plans de financements ci-dessus.

2.2 SMICO : AVIS RELATIF AUX DEMANDES DE RETRAIT DE COLLECTIVITES

Il est demandé au Conseil Communautaire d'émettre un avis sur les demandes de retraits des communes et Syndicats (figurant en annexe) du SMICO.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-émet un avis favorable aux demandes de retrait des collectivités figurant en annexe

2.3 OPAH : AVENANT N°1 A LA CONVENTION

M. Le vice-président en charge de l'OPAH explique que par délibération, en date du 23 février 2023, le Conseil communautaire a validé le lancement d'une OPAH sur le périmètre des Communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais et a autorisé le Président à signer la convention de mise en œuvre de l'OPAH.

Les dispositifs de l'OPAH doivent obligatoirement intégrer les missions « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR) avant le 31 décembre 2025. Les communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais ont signé le 17 janvier 2025, avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat, une convention de Pacte territorial – France Rénov' (PIG) pour une durée de 5 années calendaires, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Il convient d'établir un avenant n°1 à la convention d'OPAH, afin de :

- intégrer les missions obligatoires relatives à "Mon Accompagnateur Rénov'" à compter du 9/11/2025, ces missions étant prévues en tranche optionnelle dans le marché du CDHAT ;

- supprimer les missions de l'OPAH qui figurent maintenant dans le Pacte territorial (missions relatives à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels et missions relatives à l'information, le conseil et l'orientation des ménages (ECFR')) à compter du 1er janvier 2025 ;
- préciser les modifications relatives au financement de l'opération sur les 2ème, 3ème, 4ème et 5ème année.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve l'avenant n°1 à la convention d'OPAH
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'OPAH et tout document s'y rapportant
- autorise le Président ou le représentant de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco (coordonnateur du groupement de commandes des Communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco, Andaine-Passais et du Val d'Orne, mandaté pour l'exécution du marché relatif au suivi-animation de l'OPAH et du guichet unique des Communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais) à :
 - Solliciter auprès de l'Anah un financement de la subvention d'ingénierie au titre du suivi-animation de l'OPAH intégrant les modifications induites par l'avenant n°1 à la convention d'OPAH pour les 2ème, 3ème, 4ème et 5ème années de l'OPAH. Le coût des missions obligatoires relatives à « Mon Accompagnateur Rénov' » sera intégré à compter du 9 novembre 2025 soit pour les 3ème, 4ème et 5ème années de l'OPAH.

3 FINANCES

3.1 PROJETS DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

➤ Effacement de réseaux FT + Eclairage Public – Rue Saint Pierre à Couterne : Actualisation des coûts

M. le vice-président en charge des travaux explique que par délibération du 25 février 2025, le Conseil Communautaire acceptait de prendre en charge l'effacement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public sis Rue Saint Pierre à Rives d'Andaine (Commune déléguée : Couterne) pour un montant de :

- Réseau de Télécommunication : 6 734 € TTC (TE61) + Cablage ORANGE non défini
- Eclairage public : 20 390,60 € TTC déduction faite de l'aide du TE61 c'est-à-dire : 28 452 € TTC de travaux + 1 422,60 € de maîtrise d'œuvre – 9 484 € d'aide du TE61.

Au vu des conventions individuelles de transfert de compétence reçues du TE61, le coût estimatif réactualisé des travaux d'effacement de réseaux de télécommunication et d'éclairage public, s'élève à :

*** Effacement de réseau de Télécommunication :**

- Etude y compris géoréférencement, Travaux de terrassement, Pose de matériel = 9 046,80 € TTC soit 7 539 € HT ;
 - Maîtrise d'œuvre Te61 (6%) = 452,34 €
 - Câblage ORANGE : 652,32 € (Devis signé le 12/05/25)
- Coût total : 10 151,46€ TTC

*** Eclairage Public :**

- Travaux de terrassement, Câblage, Fourniture et pose matériel hors sol = 21 980,71 € TTC soit 18 317,26 € HT
- Maitrise d'œuvre TE61 (6% des travaux HT) = 1 099,04 €

Coût total : 23 079,75€ TTC

- Aide du TE61 (40% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre) = 7 326,90 €
- Reste à charge CC ANDAINE PASSAIS : 15 752,85€

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'actualisation des coûts des travaux d'effacement de réseaux FT et d'éclairage public sis Rue Saint Pierre à Rives d'Andaine (Commune déléguée : Couterne) tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le Président à signer les conventions individuelles de transfert de compétence pour les travaux Génie Civil de Télécommunication et travaux d'investissement Eclairage public ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

➤ Effacement de réseaux FT et Eclairage public-Rue de Loré à Ceaucé

M. Le vice-président en charge des travaux explique qu'un projet de renforcement souterrain sera réalisé sur la commune de Céaucé – Rue de Loré.

Vu les conventions individuelles de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de Génie Civil de Télécommunication et de transfert de compétence pour les travaux d'investissement d'Eclairage public, réalisées par le TE61, à qui la CC a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public ;

Le coût estimatif des projets s'élève à :

Effacement de réseaux de télécommunication :

- * Etude, Travaux, Pose de matériel = 24 171,30 € HT soit 29 005,56 € TTC
 - * Maîtrise d'œuvre Te61 (6%) = 1 450 ,28 €
 - * Câblage ORANGE = 924,12 € (Devis ORANGE signé le 30/07/25)
- Coût total : 31 379,96€ TTC

Eclairage public :

- Travaux, Câblage, Fourniture et pose matériel hors sol = 41 752,67 € HT soit 50 103,20 € TTC
 - Maîtrise d'œuvre TE61 (6% des travaux HT) = 2 505,16 €
- Coût total : 52 608,36€ TTC
- Aide du TE61 (40% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre) = 16 701,07 €
- Reste à charge CC ANDAINE PASSAIS : 35 907,29€ TTC

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- d'accepter la réalisation des travaux de Génie Civil de Télécommunication et d'Eclairage public sis Rue de Loré à Céaucé tel que présenté ci-dessus ainsi que les coûts énoncés ;
- d'autoriser le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Génie Civil de Télécommunication ;
- d'autoriser le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement éclairage public ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

4 | COMMANDE PUBLIQUE

4.1 MARCHE N° 23-72500-71.07 « CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR DU FUTUR SIEGE DE LA CC ANDAINE PASSAIS » : AVENANT N°2

Mr le Président a été autorisé par le conseil communautaire du 20/07/2023 à lancer selon une procédure adaptée une consultation de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur du futur siège de la CC ANDAINE PASSAIS. La commission d'appel d'offres réunie le 29/08/2023 avait fait le choix de retenir l'offre de l'entreprise BOO'ARCHITECTURE au prix de : 58 500,00 € HT (11.70 %) soit 70 200,00 € TTC. L'estimatif des travaux relatifs à la mission de Maîtrise d'œuvre s'élevait alors à 500 000,00 € HT. Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé de réaliser 4 pôles en 2 phases de travaux :

Phase 1 :

- 1- Le centre de loisirs (accueil collectif de mineurs : ACM) intercommunal de Juvigny Val d'Andaine
- 2- La crèche intercommunale de Juvigny Val d'Andaine

Phase 2 :

- 3- Le siège social de la CC ANDAINE-PASSAIS et l'ensemble de ses services
- 4- La médiathèque intercommunale de Juvigny Val d'Andaine

En mars 2024, le Maîtrise d'Œuvre, lors de la remise de l'Avant-Projet-Définitif, a estimé le montant total HT des travaux à 1 014 436,00 €. Un avenant n°1 de fixation de forfait définitif a été pris dans ce sens.

En juin 2025, après divers échanges et modifications apportés au projet, la Maîtrise d'œuvre a estimé le montant total HT des travaux à 1 566 979,00 € HT.

Il convient donc de nouveau de fixer le forfait définitif de la Maîtrise d'œuvre par la voie d'un avenant n°2 selon les conditions qui suivent :

Montant du marché initial pour la mission de base : 58 500,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : + 60 189,00 € HT

Montant de l'avenant n°2 : + 38 278,13 € HT

Nouveau montant du marché : 156 967,13 € HT

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus ;
- autorise le Président à signer l'avenant n°2 (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.2 MARCHE N° 25-72500-45.07 « RENOVATION, EXTENSION ET AMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE DE COUTERNE - COMMUNE DE RIVES D'ANDAINE » : ATTRIBUTION DES MARCHES

M. le vice-président en charge des travaux explique que le marché a été lancé le 05 septembre 2025, la commission des marchés d'Appel d'Offres réunie le 21 octobre 2025, après avoir pris connaissance du résultat de l'analyse des offres (confiée à Mr Cornilleau), propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 "TERRASSEMENT - DEMOLITION - MACONNERIE"

Montant estimatif : 201 915,00 € HT. 4 offres reçues.

- 1 POTTIER FILS, montant : 192 155,14 € HT soit 230 586,17 € TTC
- 2 SARL TOMASI, montant : 245 724,50 € HT soit 294 869,40 € TTC
- 3 SAS LEDAUPHIN NORMANDIE, montant : 179 932,00 € HT soit 215 918,40 € TTC
- 4 FOUILLEUL, montant : 199 194,68 € HT soit 239 033,62 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise SAS LEDAUPHIN NORMANDIE pour un montant total de 179 932,00 € HT

(215 918,40 € TTC).

Lot 2 "CHARPENTE - COUVERTURE"

Montant estimatif : 27 930,00 € HT. 1 offre reçue.

- 1 SAS BRUNO, montant : 31 975,51 € HT soit 38 370,61 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise SAS BRUNO pour un montant total de 31 975,51 € HT (38 370,61 € TTC).

Lot 3 "MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM"

Montant estimatif : 30 555,00 € HT. 4 offres reçues.

- 1 DANIEL CHEVALIER, montant : 32 816,00 € HT (36 857,00 € HT avec PSE) soit 39 379,20 € TTC (44 228,40 € TTC avec PSE)
- 2 S.M.A, montant : 32 514,00 € HT (37 443,00 € HT avec PSE) soit 39 016,80 € TTC (44 931,60 € TTC avec PSE)
- 3 MENUISERIE DESLANDES, montant : 29 865,09 € HT (34 115,24 € HT avec PSE) soit 35 838,11 € TTC (40 938,29 € TTC avec PSE)
- 4 MENUISERIE LOUISE, montant : 28 630,15 € HT (32 302,14 € HT avec PSE) soit 34 356,18 € TTC (38 762,57 € TTC avec PSE)

Entreprise à retenir : Entreprise MENUISERIE LOUISE pour un montant total de 28 630,15 € HT (34 356,18 € TTC).

Lot 4 "DOUBLAGE PLAFONDS ET ISOLATION"

Montant estimatif : 35 175,00 € HT. 3 offres reçues.

- 1 SAS MAILHES POTTIER, montant : 32 566,05 € HT (38 597,87 € HT avec PSE) soit 39 079,26 € TTC (46 317,44 € TTC avec PSE)
- 2 MENUISERIE DESLANDES, montant : 42 940,29 € HT (54 922,84 € HT avec PSE) soit 51 528,35 € TTC (65 907,41 € TTC avec PSE)
- 3 MENUISERIE LOUISE, montant : 35 848,94 € HT (39 350,84 € HT avec PSE) soit 43 018,73 € TTC (47 221,01 € TTC avec PSE)

Entreprise à retenir : Entreprise SAS MAILHES POTTIER pour un montant total de 32 566,05 € HT (39 079,26 € TTC).

Lot 5 "MENUISERIES INTERIEURES"

Montant estimatif : 13 860,00 € HT. 4 offres reçues.

- 1 DANIEL CHEVALIER, montant : Offre irrégulière
- 2 S.M.A, montant : Offre irrégulière
- 3 MENUISERIE DESLANDES, montant : 12 887,13 € HT soit 15 464,56 € TTC
- 4 MENUISERIE LOUISE, montant : 13 018,10 € HT soit 15 621,72 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise MENUISERIES DESLANDES pour un montant total de 12 887,13 € HT (15 464,56 € TTC).

Lot 6 "ELECTRICITE - VMC - CHAUFFAGE - PLOMBERIE"

Montant estimatif : 58 590,00 € HT. 4 offres reçues.

- 1 EIFFAGE ENERGIE, montant : 84 998,00 € HT soit 101 997,60 € TTC (PSE non chiffrée)
- 2 EBI SARL, montant : 64 228,03 € HT (66 636,83 € HT avec PSE) soit 77 073,64 € TTC (79 964,20 € TTC avec PSE)
- 3 ELAIRGIE, montant : 71 918,74 € HT (74 586,65 € HT avec PSE) soit 86 302,49 € TTC (89 503,98 € TTC avec PSE)
- 4 SAS SCF, montant : 57 656,31 € HT (60 907,88 € HT avec PSE) soit 69 187,57 € TTC (73 089,46 € TTC avec PSE)

Entreprise à retenir : Entreprise SAS SCF pour un montant total de 57 656,31 € HT (69 187,57 € TTC).

Lot 7 "PEINTURE - PEINTURE EXTERIEURE - REVETEMENT DE SOL"

Montant estimatif : 27 615,00€ HT. 1 offre reçue.

- 1 BEUNET MARCHAND, montant : 24 227,34 € HT soit 29 072,81 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise BEUNET MARCHAND pour un montant total de 24 227,34 € HT (29 072,81 € TTC).

Lot 8 "CARRELAGE"

Montant estimatif : 22 260,00 € HT. 3 offres reçues.

- 1 SARL PERAIS, montant : 7 840,35 € HT soit 9 408,42 € TTC
- 2 POTTIER FILS, montant : 12 489,10 € HT soit 14 986,92 € TTC
- 3 SCHMITT, montant : 8 931,09 € HT soit 10 717,31 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise SARL PERAIS pour un montant total de 7 840,35 € HT (9 408,42 € TTC).

Soit un montant global des travaux sans PSE qui s'élève à 375 714,84 € HT, soit 450 857,81 € TTC (-10,10% par rapport à l'estimatif)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à retenir les offres ci-avant détaillées,
- autorise le Président à signer l'ensemble des marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants (modifications), dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5 | RESSOURCES HUMAINES

5.1 CREATIONS DE POSTES

Point reporté

6 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

6.1 MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU REGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

M Marie explique que la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie souhaite recourir à une modification simplifiée de son plan local d'urbanisme pour les motifs suivants :

Clarifications et précisions rédactionnelles du règlement du Plan Local d'urbanisme du 22 février 2022 en ce qui concerne les dispositions relatives à « L'aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords- Clôtures », hors Site Patrimonial Remarquable, en zone UC, N et A. En effet, il s'est avéré nécessaire de procéder à des corrections rédactionnelles pour permettre une bonne compréhension et interprétation des règles instaurées.

Procédure et modalités de la concertation mise en œuvre :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée pendant un mois dans les conditions lui permettant de formuler ses remarques et ses observations. Publication et affichage des informations détaillées sur la mise à disposition du public au moins 8 jours avant.
- Notification du projet aux Personnes publiques associées au moins 15 jours avant la mise à disposition du public

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de prescrire la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie
- fixe les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée comme présenté ci-dessus.
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

7 TECHNIQUE/ENVIRONNEMENT

7.1 RAPPORT 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets présente de manière détaillé le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Le rapport sera transmis aux communes membres pour approbation

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le rapport 2024 sur le prix et sur la qualité du service public de gestion des déchets
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et tous documents relatifs à cette affaire.

8 RENDU COMPTE DES DECISIONS DU PRESIDENT

- Création d'une régie de recettes – Service Gestion des déchets

Par décision, le Président a procédé le 27 juin 2025 à la création d'une régie de recettes nécessaire au fonctionnement du service « Gestion des déchets » ; et ce conformément à la délibération n°2022-07-01 de délégation de pouvoirs donnée au Président.

Cette régie a pris effet au 1^{er} juillet 2025.

Elle est installée dans les locaux annexes de la CC Andaine-Passais.

Elle encaisse les produits suivants : Bacs de tri et Composteurs.

Les recettes sont encaissées en numéraire ou en chèque contre remise à l'usager de quittances extraites d'un carnet à souche.

Le régisseur perçoit une indemnité de maniement de fonds.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire de :

- Prend acte du rendu compte des décisions du Président.

9 | QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines réunions :

Bureau communautaire : le jeudi 13 novembre à 18h30 à Passais Villages

Conseil Communautaire : le jeudi 27 novembre à 19h à Juvigny

Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) : le 17 novembre à 14h à Juvigny

Mme Morel-Gilot fait un point sur le dispositif « Médecins volontaires » dont bénéficie le territoire depuis le mois d'octobre : 1 médecin, mis à disposition par l'ARS, assure des permanences auprès des habitants. Il est installé à la Maison de santé de Passais Villages. Plusieurs dates sont fixées : la première a eu lieu le 16 octobre, les prochaines sont le 24 octobre et le 07 novembre.

Mme la vice-présidente en charge de la gestion e la prévention des déchets présente les nouvelles modalités collecte qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 : jour de collecte par commune, sacs transparents, bacs de tri..... Elle rappelle que le service gestion des déchets se tient à disposition pour répondre aux questions et accompagner les communes.

La séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance

Dominique MOREL-GILLOT



Le Président

Sylvain JARRY




Communauté de Communes Andaine - Passais
26 Avenue Léopold Barré
Juvigny sous Andaine
61140 JUVIGNY
VAL D'ANDAINE